



CONTROLE DE FONCTIONNEMENT

RAPPORT DE VISITE SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNE DE VIDOUZE

N° dossier : 7678 Nom de l'usager : DEMAUTIS Prénom : Jacqueline Adresse de l'immeuble : 2 CAMI DE ROMBERTES Commune : VIDOUZE Section et n° parcelle(s) : I 0373 Date de réalisation de l'assainissement : Non précisé	Propriétaire de l'immeuble : Nom du propriétaire : DEMAUTIS Prénom : Jacqueline Adresse : 2 R DES CHAMPS 32160 PLAISANCE DU GERS
--	---

Visite le : 07/12/2020 à 14:30

Présent : DEMAUTIS JACQUELINE

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT :			
Superficie de la parcelle :	5 000 m ²	Pente du terrain :	Faible <5%
Alimentation en eau potable :	Publique	Nature du sol :	Argile
Présence d'un captage d'eau :	Sur le terrain : Oui Pour conso. humaine ? : Non	Sur terrain voisin :	Non identifié

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION :				
Type	Nb occupants	Nb equiv. Habitants (EH)	Nb Chambres	Observations
Principale			5	Nb wc : 2 / Nb SdB : 2 / Nb cuisine : 1

COLLECTE DES EAUX USEES :
Regards de collecte (Eaux ménagères / Eaux vannes) : OUI
Destination des eaux pluviales : Fossé

PRETRAITEMENT :							
Equipement(s) existant(s)	Accès	Vol. (m ³)	Nat. Eaux raccordées	Ventilations	Préfiltre	Date Vidange	Vidangeur agréée
Fosse Septique	Non	Non précisé	Eaux vannes	Primaire : Oui Secondaire : Non	Oui	2010	Oui
Bac à graisse 1 (BG1)	Non	Non précisé	Eaux ménagères	/	/	2010	Oui
Bac à graisse 2 (BG2)	Oui	Non précisé	Eaux ménagères	/	/	2010	Oui

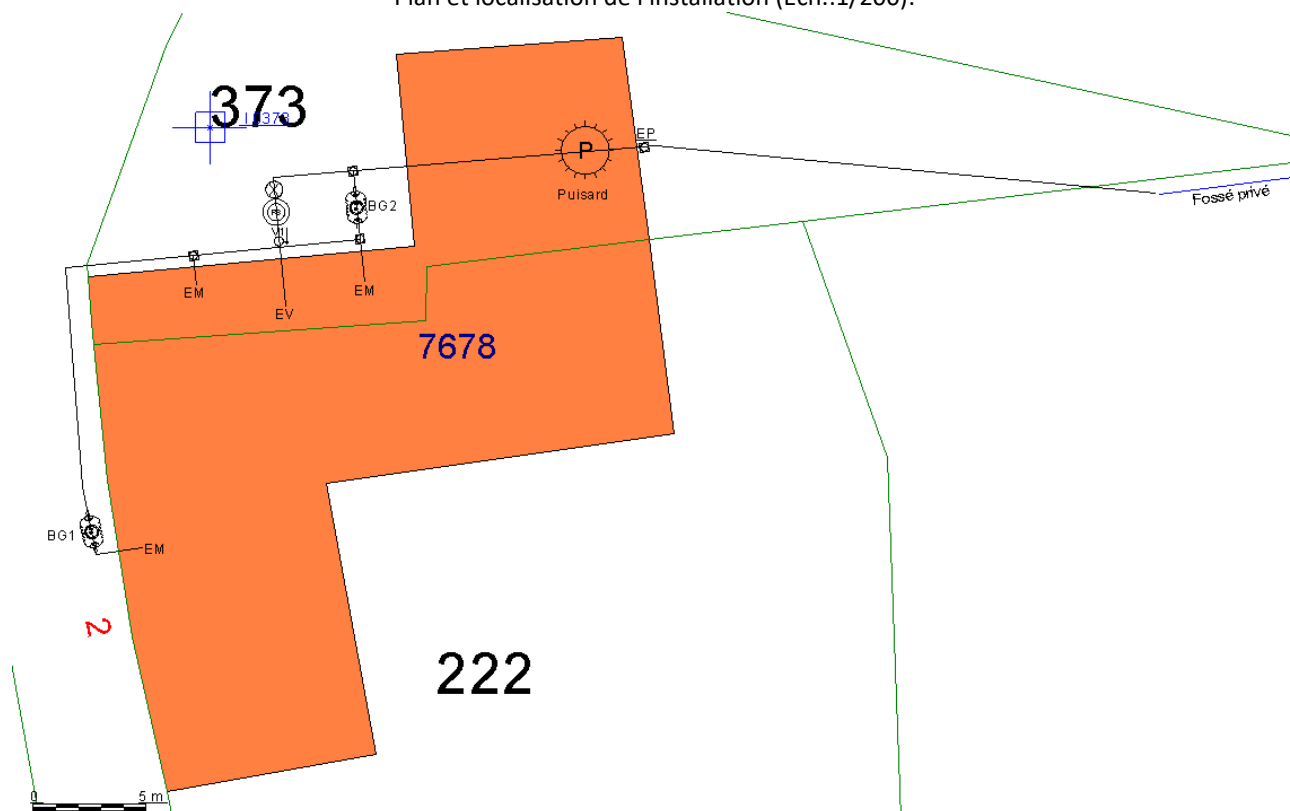
FILIERE DE TRAITEMENT :							
Equipement(s) existant(s)	Accès	Dimensionnement	Eaux raccordées	Implantation	Regard de répartition	Regard de bouclage	
EH : EQUIVALENT HABITANT R. : REGARD							
Pas de filière							

REJET DES EFFLUENTS :			
Vers le milieu superficiel :	Oui	Nature du rejet traité	Pas de rejet
		Nature du rejet prétraité	Toutes eaux
		Nature du rejet brut	Pas de rejet
Dans le sous-sol :	Oui	Nature du rejet traité	Pas de rejet
		Nature du rejet prétraité	Toutes eaux
		Nature du rejet brut	Pas de rejet
Exutoire :	Puisard (à localiser) et Fossé privé		

EVALUATION DU DISPOSITIF :		Selon le tableau de correspondance de l'arrêté du 27 Avril 2012	
INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX			
PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique ↳ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution.	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous le délai prescrits par le SPANC sans pouvoir dépasser 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an		
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme travaux obligatoires : (cas C) ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an	Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an	Installation présentant un risque environnemental avéré Installation non-conforme (cas b) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an
<input checked="" type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre accessible le préfiltre et l'entretenir - Rendre accessible la fosse septique - Rendre accessible le bac à graisse (BG1) - Nettoyer les dépôts dans les regards collecteurs - Remonter la ventilation primaire - Ventilation sous dimensionnée, modifier le diamètre (100mm) - Localiser et rendre accessible le puisard - Mise en place d'un extracteur statique ou éolien 		
<i>Avis de conformité réalisé sur constat du technicien et des déclarations du propriétaire (ou de la personne qui le représente). La responsabilité du propriétaire reste engagée en cas de vices cachés</i>			

SCHEMA DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Plan et localisation de l'installation (Ech.:1/200):



SPANC du Val d'Adour

80 bis avenue Claude Chalin 65 500 VIC EN BIGORRE

Tel : 05 62 96 72 80 Mail : spanc@va-environnement.fr

Légende :



Fosse Toutes Eaux



Fosse septique



Préfiltre



Bac à Graisses



Regard de visite/contrôle



Ventilation Primaire et Secondaire

SdB = Salle de Bain

C = Cuisine

MàL = Machine à Laver

EM = Eaux Ménagères

EV = Eaux Vannes

CEP = Captage Eau Potable

PR = Pompe de relevage

EP = Eaux pluviales

COMMENTAIRES :

L'installation d'assainissement non collectif ne possède pas de filière de traitement afin de traiter l'ensemble des eaux usées, elle est donc dépourvue d'un traitement réglementaire. A la sortie d'un dispositif de prétraitement (fosse septique, fosse toutes eaux ou bac à graisses), l'effluent n'est pas épuré. Il est encore chargé en polluants organiques et en germes pathogènes. Le rejet est donc source de pollution et peut présenter des risques de salubrité publique. Les effluents sont rejetés vers un puisard, puis vers un fossé privé, n'occasionnant aucune gêne pour le voisinage.

Pour toutes informations complémentaires le SPANC du Val d'Adour se tient à votre disposition.

Ce contrôle, attestant du fonctionnement de votre installation, est un contrôle périodique qui sera réalisé dans une moyenne de 10 ans

Fait à Vic-Bigorre, le 08/12/2020

Le technicien, Yann BERTRAND

Le Président, Frédéric RE

